



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le premier février deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 25

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 10

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, Mme Dominique Busigny à M. Bruno Drevon, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool à M. Alexandre Richefort, M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret et M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

Secrétaire de Séance :

M. Alexandre Richefort.

Délibération n° 2024-02-07/12

Objet : marché n° 2022-19 relatif aux travaux de réaménagement de l'avenue de Picardie et de l'allée Jean Monnet – Lot n° 1 « VRD – Fourniture et pose du mobilier », conclu avec la société « EUROVIA IDF » – Avenant n° 3.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2024-02-07/12

Objet : marché n° 2022-19 relatif aux travaux de réaménagement de l'avenue de Picardie et de l'allée Jean Monnet – Lot n° 1 « VRD – Fourniture et pose du mobilier », conclu avec la société « EUROVIA IDF » – Avenant n° 3.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article L2194-1,

VU le marché n° 2022-19 relatif aux travaux de réaménagement de l'avenue de Picardie et de l'allée Jean Monnet – Lot n° 1 « VRD – Fourniture et pose du mobilier » conclu avec la société EUROVIA IDF,

VU l'avenant n° 1 audit lot, signé le 30 septembre 2022 avec la société EUROVIA IDF,

VU l'avenant n° 2 audit lot, signé le 19 octobre 2023 avec la société EUROVIA IDF,

VU l'avenant n° 3, annexé à la présente délibération,

VU le bordereau des prix unitaires, annexé à la présente délibération,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, et, Solidarités – Qualité de vie, réunies en séances le 29 janvier 2024,

CONSIDÉRANT que le marché n° 2022-19 relatif aux travaux de réaménagement de l'avenue de Picardie et de l'allée Jean Monnet – Lot n° 1 « VRD – Fourniture et pose du mobilier » a été notifié à la société EUROVIA IDF le 27 juillet 2022,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, passé sans montant minimum et avec un montant maximum de 4 867 000,00 € HT, réparti comme suit :

Lot	Désignation	Estimation HT		
		Avenue de Picardie		Allée Jean Monnet
		Part Ville	Part SEMIV	Part Ville
1	VRD – Fourniture et pose du mobilier	4 390 000 € HT	192 000 € HT	285 000 € HT
Montant maximum HT des travaux :		4 867 000 € HT		

CONSIDÉRANT qu'un premier avenant audit lot, sans incidence financière, qui avait pour objet d'une part, de mentionner explicitement la convention de groupement de commande entre la Commune de Vélizy-Villacoublay et la SEMIV approuvée par la délibération n° 2021-11-24/15, au sein des pièces du marché, et, d'autre part, de renseigner les modalités pour la transmission à la SEMIV des demandes de paiement et des situations de travaux, a été signé le 30 septembre 2022 et notifié le 03 octobre 2022,

CONSIDÉRANT qu'un deuxième avenant à ce même lot, sans incidence sur le montant maximum du marché, qui avait pour objet d'une part, l'ajustement de certains tarifs liés aux contraintes techniques de circulation et, d'autre part, l'ajout des prestations devenues nécessaires dans le bordereau des prix unitaires, a été signé et notifié le 19 octobre 2023,

Délibération n° 2024-02-07/12

Objet : marché n° 2022-19 relatif aux travaux de réaménagement de l'avenue de Picardie et de l'allée Jean Monnet – Lot n° 1 « VRD – Fourniture et pose du mobilier », conclu avec la société « EUROVIA IDF » – Avenant n° 3.

CONSIDÉRANT qu'un troisième avenant est nécessaire pour ajuster certains tarifs du bordereau des prix unitaires et y ajouter de nouvelles prestations rendues nécessaires techniquement pour la bonne réalisation de l'ouvrage,

CONSIDÉRANT que les ajustements au bordereau des prix unitaires sont les suivants :

Réf.	Désignation	U	Prix unitaire BPU HT	Ecart prix BPU HT	Nouveau prix BPU HT
PN32	Plus-value au prix marché 01.2.8.3 pour modification de borne en bois. Ce prix comprend la plus-value pour la fourniture de bois carré en remplacement des bornes rondes prévues au marché avec la mise en place d'un scellement adapté.	u	50,80€	148,50€	199,30€
PN06.2	Annulation de la moins-value sur fourniture et pose de trottoir en dalles granit 20*50*06cm. Ce prix comprend la moins-value sur la fourniture et la pose de dalles granit 20*50*06cm, hors mortier de pose.	m ²	29,60€	135€	164,60€

CONSIDÉRANT que les prestations ajoutées au bordereau des prix unitaires sont les suivantes :

Réf.	Désignation	U	Prix unitaire HT
PN25	Fourniture et pose de dalle granit 40*20*8 neuve	m ²	209,20€
PN29	Fourniture et pose de Mur en L en limite riveraine	ml	1 060,00€
PN31	Modification de regard existant Allée Jean Monnet	u	6 160,00€
PN35	Voirie en béton désactivé	m ²	101,80€
PN36	Fourniture et pose de bordures granit 15*25	ml	108,00€
PN37	Fourniture et pose de bordures béton 20*30	ml	117,00€

CONSIDÉRANT que le marché étant un accord-cadre à bons de commande, le présent avenant n'a aucune incidence financière sur son montant maximum,

CONSIDÉRANT que l'avenant prendra effet à compter de sa notification,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Frédéric Hucheloup, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Délibération n° 2024-02-07/12

Objet : marché n° 2022-19 relatif aux travaux de réaménagement de l'avenue de Picardie et de l'allée Jean Monnet – Lot n° 1 « VRD – Fourniture et pose du mobilier », conclu avec la société « EUROVIA IDF » – Avenant n° 3.

APPROUVE les termes de l'avenant n° 3 au marché n° 2022-19 relatif aux travaux de réaménagement de l'avenue de Picardie et de l'allée Jean Monnet – Lot n° 1 « VRD – Fourniture et pose du mobilier », attribué à la société EUROVIA IDF, annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, et tout document y afférant.

Fait et délibéré en séance le 07 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240207-DEL_24_02_07_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024

Acte affiché du 13/02/2024 au 14/04/2024